

## QU'EST-CE QUE L'ADIL 74 ?

*L'ADIL 74 est une association agréée par le Ministère du logement.*

*Elle remplit une mission d'intérêt général sur les questions liées au logement.*

*Elle est financée par l'ensemble des partenaires publics et privés œuvrant dans ce domaine.*

*Elle rend une information gratuite, neutre et personnalisée.*

**Bénéficiez de conseils gratuits, neutres et personnalisés !**

**Renseignez-vous gratuitement auprès de l'ADIL 74 :**

Téléphone : 04 50 45 79 72

Mail : [contact@pls.adil74.org](mailto:contact@pls.adil74.org)

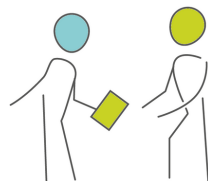
Dans nos locaux situés 4 avenue de Chambéry à ANNECY



**ADIL 74**



**[www.adil74.org](http://www.adil74.org)**

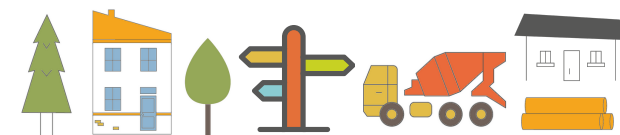


## PROPRIÉTAIRES

**Vous possédez un logement vacant ?**

**Vous souhaitez le (re) mettre en location ?**

**Bénéficiez de conseils juridiques gratuits (aides financières, avantages fiscaux, intermédiation locative, etc.)**



## L'intermédiation locative

### Qu'est-ce que c'est ?

Elle permet de confier la gestion locative de votre bien à une agence immobilière sociale, ou de prendre pour locataire une association agréée par l'Etat qui sous-louera votre logement.

### Quels sont les avantages de ce dispositif pour le propriétaire ?

Cela vous permet :

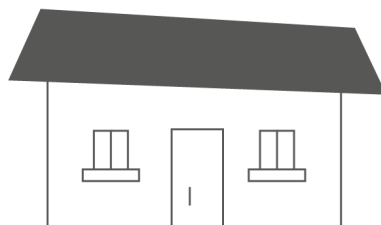
- une **gestion sécurisée de votre logement** (garantie du paiement des loyers et des charges, remise en état de votre logement, choix et accompagnement social du locataire, etc.)
- d'avoir la possibilité de bénéficier d'**avantages fiscaux** et d'**aides financières** pour financer vos travaux

## Quels avantages fiscaux ?

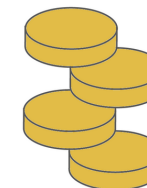


En vous engageant à louer votre bien pendant une **durée minimale de 6 ans**

via un **conventionnement ANAH**, vous pouvez bénéficier d'une **réduction d'impôts allant jusqu'à 65% de vos revenus locatifs.**



## Quelles aides financières ?



Vous pouvez bénéficier de :

- **subventions de l'ANAH, du département, des collectivités locales** si votre logement nécessite ou non des travaux

En recourant à l'intermédiation locative, vous pouvez solliciter des :

- **primes de l'ANAH allant jusqu'à 3 000 € par logement**

